

**Session du
10 juin 2004**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 10 juin 2004

SOMMAIRE

COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	4

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1^{er} Vice-Président :** M. René SOUCHON
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M^{me} Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS INTÉRIEURES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques MIZOULE
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENT : M. René SOUCHON

VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU

MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Christiane LAÏDOUNI
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jean-Michel GUERRE
MME Yvette MERCIER
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Martine MUNOZ

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

MEMBRES : M. Jacques-Bernard MAGNER
MME Yvette MERCIER
M. Serge TEILLOT

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : A.T.E.R.

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Enseignant

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député-Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)

PROFESSION : Assistante Sociale

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

PROFESSION : Agriculteur

BONTÉ
Pierre-Joël

PS

Date, lieu de naissance : 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Expert comptable

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Général du Puy-de-Dôme

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
ANNE

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

MANDATS ÉLECTORAUX : Député au Parlement Européen

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Mère de famille (Juriste en disponibilité)

MANDATS ÉLECTORAUX : Députée au Parlement Européen

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

PROFESSION : Cadre

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de la Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THEVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 10 juin 2004

*La séance est ouverte à 11 h 00
Sous la présidence de M. Pierre-Joël Bonté.*

Monsieur Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette ARNAUD-LANDAU
Mme Anna DUBOIS
M. Jean-Paul BACQUET
M. Pierre-Joël BONTÉ
M. Luc BOURDUGE
Mme Dominique BRU
M. Alain BUSSIÈRE
M. Yves CARROY
M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX

Mme Jane GALLEAZZI
M. Jean-Michel GUERRE
M. Yves GUEYDON
Mme Catherine HENRI-MARTIN
Mme Christiane LAÏDOUNI
M. Jacques-Bernard MAGNER
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Jean MALLOT
Mme Yvette MERCIER
Mme Françoise MERCIER-RAYET

M. Jacques MIZOULE
Mme Agnès MOLLON
Mme Martine MUNOZ
M. Pierre POMMAREL
Mme Nicole ROUAIRE
M. Lionel ROUCAN
Mme Pascale SEMET
M. René SOUCHON
Mme Élisabeth THEVENON-DURANTIN

Sont absents :

M. Jean AULAGNIER
M. Michel BERGOUGNOUX
Mme Françoise BLAZY
M. Michel BONNEFILLE
Mme Anne COURTILLÉ
Mme Anne-Marie DELANNOY

Mme Danielle DEMURE
M. Bernard FILHOL
M. Brice HORTEFEUX
Mme Martine MAHTOUK
M. Claude MALHURET
M. Alain MERCIER

Mme Élisabeth MONTFORT
Mme Marie-Agnès PETIT
M. Jean PRORIOL
Mme Marie-Thérèse SIKORA
M. Serge TEILLOT

Est excusée :

Mme Françoise NOUHEN

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et constate que le quorum est réuni.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux, mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui, en réunion extraordinaire, pour évoquer la question de la décentralisation Raffarin et ses conséquences pour les Régions.

L'Association des Régions de France a demandé à tous les Conseils régionaux de se réunir aujourd'hui.

Cette décision a été prise car la situation est grave. Le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin veut imposer aux Régions et à la Nation tout entière, un projet dangereux pour notre République.

De plus, ce Gouvernement refuse le débat avec les Présidents de Région nouvellement élus. Les propos tenus par Jean-François Copé, porte-parole du Gouvernement, à l'encontre des 20 Présidents de Région de gauche, traduisent le mépris de ce Gouvernement pour les collectivités locales et pour les élus de la République.

Plus largement, il montre son mépris pour les électeurs qui ont démocratiquement et clairement désigné le 28 mars dernier des majorités de gauche dans la quasi-totalité des Régions de France.

D'où cette initiative, une première dans l'histoire des Régions, de réunir, au même moment dans toute la France, les Conseils régionaux afin d'envoyer un message fort au Gouvernement, et aussi d'informer les Français sur les conséquences de la décentralisation.

Il semblerait que nos efforts soient d'ores et déjà couronnés de succès, au moins pour une partie, puisque Monsieur Raffarin, qui refusait de nous recevoir, serait en train de revenir sur sa décision et proposerait une réunion deux mois après une fin de non recevoir.

Il n'en demeure pas moins un paradoxe évident de la part du Gouvernement à présenter la décentralisation comme une œuvre de liberté et à vouloir l'imposer, contre l'avis général, dans une précipitation injustifiée.

Si on prend l'exemple des personnels de l'Éducation nationale, Techniciens et Ouvriers de Service, plus communément appelés les TOS, ils ne sont pas demandeurs de leur transfert dans les collectivités locales. Les collectivités ne sont pas demandeuses, les chefs d'établissement et les parents d'élèves ne sont pas demandeurs non plus, et de nombreux parlementaires, y compris de la majorité, sont extrêmement réticents !

Tout le monde s'accorde à reconnaître l'ineptie d'un système avec une autorité hiérarchique, la collectivité, différente de l'autorité fonctionnelle, le chef d'établissement.

Quelle est cette décentralisation imposée d'en haut et qui n'améliorera en rien les services ou la proximité ?

Nous pensons qu'il faut plus de décentralisation.

Nous croyons en une décentralisation, vecteur de progrès, de solidarité, d'amélioration de la vie quotidienne pour chacun de nos concitoyens.

Ce n'est pas la voie choisie par le Gouvernement. La décentralisation telle que voulue par le Premier Ministre se résume à un transfert des déficits de l'État, à un affaiblissement du service public, à l'accroissement des inégalités entre Régions et à l'abandon de la nécessaire solidarité nationale.

Elle pose un problème de fond sur l'organisation de notre République.

Va-t-on vers une France des Régions qui tournerait le dos à l'idéal républicain de solidarité nationale, une France qui instituerait la concurrence entre toutes les Régions ? Va-t-on vers des Régions sans réelle autonomie, chargées de faire payer aux contribuables locaux les transferts de l'État ?

Le flou sur les compensations financières accompagnant les transferts de compétence nous fait craindre un accroissement important de nos charges.

Nous ne pouvons rester sans réaction devant la volonté du Gouvernement de mettre à la charge du contribuable auvergnat les transferts opérés par Monsieur Raffarin.

Parce ce que nous sommes des Républicains, nous appliquerons la Loi.

Parce ce que nous sommes des démocrates, nous demandons à Monsieur Raffarin d'écouter les Présidents de Région et de ne pas imposer là où il devrait respecter, écouter et dialoguer.

Forts du soutien des électeurs, nous continuerons à dénoncer les mauvais coups portés aux Régions et à notre République par ce Gouvernement.

Puisse le message que lui enverra notre Assemblée aujourd'hui, message porté et amplifié par la grande majorité des Régions de France, puisse ce message être entendu par ce Premier Ministre ou par son successeur au lendemain des élections européennes !

Je vous remercie.

Je vous propose d'ouvrir immédiatement le débat sur la motion qui vous a été remise.

Vous vous êtes mis d'accord sur les prises de paroles, semble-t-il.

Bien, Monsieur Pommarel, vous avez la parole.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. POMMAREL : Pour notre part, nous nous associerons à cette motion car nous partageons les inquiétudes qui ont été exprimées par rapport à ce transfert de responsabilités. Non pas que nous soyons frileux sur la prise de responsabilités par le Conseil régional, mais parce que nous contestons formellement l'attitude du Gouvernement qui consiste à alléger au maximum le budget de l'État en transférant les dépenses sur les collectivités locales.

Il y a un problème de fond du fait qu'on cherche depuis des années à alléger la part de l'impôt sur le revenu dans les moyens de la collectivité alors qu'il s'agit de l'impôt le plus juste.

Depuis une vingtaine d'années, la part de l'impôt sur le revenu ne cesse de diminuer par rapport à la part des autres contributions publiques, bien qu'on maintienne un taux de prélèvement obligatoire qui reste sensiblement au même niveau. C'est la répartition qui a évolué.

Pour nous, le risque est bien réel d'aggraver encore ce phénomène en transférant une part importante des responsabilités de l'État sur les collectivités locales.

Effectivement, il a été dit par Monsieur le Président de cette Assemblée, qu'actuellement, ni les intéressés, ni les établissements, ni les parents d'élèves ne sont demandeurs de transfert des personnels de service des établissements d'éducation aux Conseils régionaux et nous ne sommes pas favorables, pour notre part, à accepter ce transfert. Ceci, d'autant plus, que les moyens financiers correspondant à ce transfert ne sont actuellement pas précisés.

Par contre, le débat doit rester ouvert sur bon nombre de transferts de responsabilités qui sont en gestation. Mais pour cela il convient que les Conseils régionaux soient consultés de façon ouverte.

On ne doit pas nous imposer nos responsabilités futures sans que nous en ayons débattu d'égal à égal avec l'État.

Les termes de la motion qui nous sont présentés peuvent être parfaitement votés par le groupe Vert sans état d'âme et nous sommes tout à fait prêts à participer au débat sur l'étendue de nos compétences futures dans une vigilance extrême par rapport aux moyens correspondants.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

La parole est au groupe Communiste et à son porte-parole Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, cette Assemblée est un peu vide, j'avais prévu une intervention avec un peu plus de résonance...

Nous voterons évidemment la motion proposée et si ce débat est le bienvenu, nous ne pouvons pas pour autant le limiter aux conséquences des lois de décentralisation pour les seuls conseils régionaux.

Ce démantèlement des acquis historiques de la République va, malheureusement, atteindre l'ensemble des collectivités. Il va porter des coups décisifs aux principes républicains de liberté et d'égalité qui fondent notre société.

Même le vernis de la proximité utilisé par le Gouvernement pour tenter de masquer les effets pervers de ces lois ne suffit pas pour canaliser l'hostilité généralisée qui se manifeste jusque dans les rangs de la majorité parlementaire. C'est que l'entreprise de duperie pilotée du sommet de l'État est une couleuvre un peu longue à avaler. En effet, derrière les effets de manche et le verbiage se cache la volonté forcenée de mouler notre pays dans l'ordre libéral où la concurrence et l'individualisme règnent sans partage.

Prenons d'abord la décentralisation de la formation professionnelle. Elle pourrait être un atout si elle ne s'accompagnait pas d'une mise en concurrence des organismes de formation et surtout d'un démantèlement du service public de formation continue. Les difficultés réelles de recrutement auxquelles sont confrontés de nombreuses activités, industrielles notamment, les défis face aux technologies informationnelles et les besoins grandissants qui découlent de la précarité et du chômage exigent pourtant un investissement massif dans la formation continue.

Dans des bassins d'emplois que la concurrence et le mercantilisme de quelques-uns sinistrent les uns après les autres, il est pourtant vital de définir des plans de formation inscrits dans des dynamiques de filières et concertés avec l'ensemble des acteurs sociaux. Une telle politique devrait s'inscrire dans une grande ambition de même nature que celle qui a permis la conquête de la Sécurité sociale à la libération. En assurant effectivement à chacune et chacun une formation permanente et la garantie d'un revenu décent durant toute la période d'activité professionnelle, c'est une véritable « Sécurité d'emploi et de formation » tout au long de la vie qu'il faut conquérir. Au lieu de cela, on va renforcer le caractère lucratif des organismes de formation. Dominés par les exigences du MEDEF, la sélectivité des publics et des formations permettra certes la formation de bons managers mais au détriment de professionnels performants qu'exige pourtant notre économie sous-qualifiée.

La décentralisation des infrastructures routières et aéroportuaires est également démonstrative du but non avoué des lois gouvernementales. La déréglementation et le déménagement du territoire en seront les conséquences, sans parler des hausses vertigineuses de la fiscalité locale qu'entraîneront ces transferts. Comment, en effet, les départements les plus fragiles pour lesquels l'isolement est déjà un handicap feront-ils face à de telles charges s'ils ne peuvent plus compter sur la cohérence et la solidarité d'une politique nationale ?

Même chose pour le logement étudiant. Personne n'ignore l'état catastrophique du parc de ces logements qui exigerait un immense effort des pouvoirs publics...

Au lieu de cela, le « courage politique » dont se targue si souvent Monsieur Raffarin le conduit à refiler le bébé aux communes ou à leurs groupements. La politique élitiste dans laquelle s'inscrit en toute conscience l'action du Gouvernement en sortira une fois encore renforcée.

Quant à la possibilité donnée aux Régions de financer certains équipements sanitaires, elle n'est qu'un engrenage pervers dans lequel nous mettons le petit doigt au risque d'être broyé à court terme.

Pourtant, qui peut contester que la Santé comme l'Éducation nationale sont des services publics qui exigent une cohérence nationale ?

Or, pour se décharger du financement de certains équipements hospitaliers, le Gouvernement prend le risque d'une remise en cause de ce droit fondamental qu'est l'accès pour tous à des soins de qualité.

Quant au transfert des personnels TOS, il est certainement le plus symbolique puisqu'il touche à l'Éducation nationale, cette institution dont l'unicité a permis la diffusion des valeurs républicaines sur l'ensemble du territoire. C'est précisément cet atout que les lois du Gouvernement vont briser avec en toile de fond l'aggravation des inégalités, conséquences de la rupture programmée de l'unité des équipes éducatives dans les établissements. Cette loi est la porte ouverte au transfert vers des entreprises privées de missions jusque là assumées sous statut public. Le seul exemple des délégations de service public de restauration scolaire est pourtant révélateur. C'est la qualité du service public qui se dégrade et les coûts qui grandissent pour la collectivité et pour les parents.

Mais évidemment, la principale inquiétude est d'ordre fiscal. Elle l'est pour les collectivités concernées – vous l'avez souligné Monsieur le Président – et notamment pour les Régions avec la charge effrayante que représente désormais le transfert de ces personnels.

Elle l'est aussi pour les contribuables qui ne vont pas tarder à payer la note. En effet, les contraintes budgétaires des collectivités territoriales qui se sont amplifiées au fil du temps ne vont pas manquer de s'aggraver. Y aura-t-il pour chacune d'elles une issue autre que l'augmentation des impôts ?

En effet, le montant des compensations de l'État ne couvrira pas les dépenses engendrées par le transfert des personnels TOS. On imagine déjà ce que sera l'évolution des crédits au vu du nombre de personnels transférés, sans compter que demain il faudra en plus pallier le manque de moyens affectés aujourd'hui par l'État pour la gestion des personnels qu'il va transférer aux collectivités. Cette situation s'accompagne évidemment du refus obstiné de donner aux collectivités des moyens supplémentaires notamment comme nous le proposons en taxant les actifs financiers des entreprises de services et des entreprises financières qui sont notoirement sous-fiscalisées. Une telle mesure aurait pourtant un caractère d'équité quand on sait que ce sont les plus pauvres qui sont les plus redevables et que les entreprises qui créent le plus d'emplois sont les plus imposables. C'est la réalité d'aujourd'hui.

Pour nous, il est donc indispensable de ne pas se replier sur des attitudes qui laisseraient croire que ces lois ont un caractère définitif. Certes, ce refus est indispensable mais il doit s'accompagner d'un très large rassemblement de l'ensemble des collectivités mais aussi des représentants des salariés et du milieu éducatif.

C'est, à nos yeux, le moyen le plus efficace pour que le refus des lois actuelles s'inscrive dans une démarche de contre-propositions crédibles et partagées bien au-delà de notre Assemblée. C'est pour nous une condition essentielle qui permettra d'éviter que ce débat, ne s'enferme dans l'institution et ne se transforme en joutes politiciennes au détriment du rassemblement nécessaire.

Si le Gouvernement refuse d'entendre le message des élections, s'il refuse de tenir ses engagements et passe en force son projet, l'ensemble des Conseils régionaux doit prendre l'initiative de refuser de le mettre en œuvre.

En fait, derrière cette soi-disant décentralisation se cache une doctrine libérale bien connue : la chasse aux dépenses publiques... un principe sacré, exigé par Monsieur Seillière qui constitue la feuille de route de Monsieur Raffarin.

Erigé en méthode de Gouvernement, ce principe fait allégeance à l'Europe libérale. Cette Europe du traité de Maastricht qui n'en finit pas d'exiger les déstructurations, les privatisations. Cette Europe qui brise les solidarités les plus anciennes et qui laisse en lambeaux notre législation sociale. Et quand on analyse le contenu de la future Constitution de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, on a toutes les raisons d'être inquiets.

Les orientations contenues dans ce projet expliquent sans aucun doute les raisons pour lesquelles cette Constitution est la grande absente du débat des élections européennes.

Pour ce qui nous concerne, nous tirons la sonnette d'alarme : cette Constitution n'est pas compatible avec l'exigence d'une Europe sociale. C'est pourquoi nous appelons les électeurs à ne pas se laisser bernier. L'enjeu de cette élection, c'est certes le nouveau coup de semonce qu'il faut adresser à ce Gouvernement qui n'a visiblement rien compris au vote des 21 et 28 mars, mais le vote du 13 juin doit être également un droit d'alerte contre les effets gravissimes du projet piloté par Valéry Giscard d'Estaing.

En effet, nous devons nous rendre à l'évidence, après la réforme des retraites l'an dernier, c'est au tour de l'assurance maladie.

Mais ce ne sont pas les seuls secteurs dans la ligne de mire gouvernementale. C'est le droit à l'énergie qui est remis en cause avec la première étape de la privatisation de ce service public de renommée internationale qu'est EDF-GDF. C'est la fin de la péréquation tarifaire qui garantit pourtant le même service et le même tarif à l'ensemble des populations. C'est la voie ouverte à la hausse vertigineuse des tarifs comme cela s'est produit partout où l'énergie a été livrée à l'appétit des actionnaires.

Quant à la politique de fret qui se met en place à la SNCF, elle n'a pas tardé à produire les effets que toute âme sensée pouvait aisément pressentir : des pans entiers de trafic sont transférés sur la route et la fermeture de la gare de Saint-Eloy-les-Mines est prévue le 1^{er} juillet. La rentabilité là aussi prend le pas sur la sécurité qu'offrait le transport ferroviaire.

Ainsi, 2.500 camions supplémentaires vont sillonner les routes des Combrailles quelques jours seulement après l'adoption par nos parlementaires d'une charte sur l'environnement.

Quel magnifique exemple de l'incohérence qui caractérise l'action gouvernementale, laquelle prétend combattre les émissions de gaz à effet de serre et nous abreuve de discours et de mesures sur la sécurité routière ! C'est un complet divorce entre les paroles et les actes.

Quant au délabrement industriel dont notre région est actuellement victime, il est lui aussi une conséquence directe de la politique gouvernementale. Aucune filière n'est épargnée, tous les bassins d'emplois sont touchés quand ils ne sont pas sinistrés : Riom-Combrailles, Thiers, Vichy et à présent Clermont-Ferrand avec l'annonce faite par Michelin d'une suppression de 2.900 emplois dont 1.900 dans les usines de la capitale auvergnate.

Encore une fois, le manufacturier fait le choix des délocalisations. Il flatte ses salariés auvergnats, mais il préfère ceux de l'Est européen. C'est que le coût du travail y est bien moins élevé et la législation sociale, bien moins contraignante. Bref, les conditions d'un rapport financier juteux et rapide y sont bien plus fortes encore qu'elles ne le sont en France. On serait presque tenter de dire que c'est indispensable quand on connaît la boulimie des actionnaires et les sommes colossales qu'il faut dégager pour couvrir les évolutions salariales de Monsieur Michelin junior.

Il n'en reste pas moins que les arguments utilisés pour justifier ce nouveau coup de sabre dans l'emploi sont usés jusqu'à la corde. Il s'agirait une fois encore d'assurer la pérennité des usines clermontoises !

De la même façon qu'il a oublié sa promesse, faite devant le Conseil municipal en 1991 de maintenir 18.000 salariés à Clermont-Ferrand, nous avons, nous aussi, oublié que le souci de Monsieur Michelin était de préserver notre chère capitale régionale.

Quel mépris pour ces salariés, ces chercheurs, ces techniciens qui ont construit au fil du siècle la renommée de cette grande entreprise et en ont fait le leader mondial du pneumatique.

Quel mépris pour les populations mais aussi pour les élus !

Car cette fois-ci, c'est l'avenir de la production à Clermont-Ferrand qui est en jeu avec à terme le risque de voir s'effriter le potentiel de recherche des sites clermontois.

C'est bien pourquoi, nous devons nous opposer frontalement à cette politique dévastatrice. Oui, cette entreprise est un formidable atout pour notre région.

Mobilisons-nous pour en changer profondément les orientations industrielles.

Rassemblons-nous pour obtenir le départ en retraite pleine et entière à 55 ans pour tous ceux qui se sont usés au travail et exigeons en contrepartie l'embauche de milliers de jeunes inscrits dans des plans de formation continue ambitieux et adaptés au développement industriel de l'entreprise ainsi qu'à l'évolution des technologies.

C'est cette vision offensive, chez Michelin comme ailleurs, qui assurera le développement industriel de notre région.

En conclusion, pour revenir à l'ordre du jour, chacun mesure bien que les lois de décentralisation sont malheureusement l'illustration éclairante d'une politique qui donne une priorité absolue à l'argent contre les hommes.

Parce qu'elles brisent les solidarités essentielles à la cohérence nationale, parce qu'elles entérinent un État affaibli et des collectivités dépourvues de moyens, ces lois confortent la construction d'une Europe libérale des Régions et la soumission de nos institutions aux lois du marché.

Pour toutes ces raisons, la gauche doit refuser ces lois et rassembler pour que ce refus grandisse bien au-delà des institutions. Les communistes y mettront toute leur énergie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie mon cher collègue. La parole est à Monsieur Jean-Paul Bacquet au nom du groupe Socialiste.

M. BACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je regrette bien sûr l'absence de l'opposition dans cette salle, mais je dois vous dire que cette absence ne m'étonne pas.

En définitive lorsqu'on n'est plus capable de venir défendre une loi qu'on a votée, cela prouve le malaise que l'on ressent. Et lorsqu'on n'est plus capable de venir écouter les critiques éventuelles que l'on peut faire de cette loi, cela veut dire que l'on assume même plus le choix que l'on a fait. Il suffit de se promener dans les bancs de l'Assemblée pour entendre, çà et là, les commentaires de certains élus de la majorité nationale s'inquiétant du devenir de leur département et de leur région.

Je ne vais pas aller jusqu'à dire que la grande majorité d'entre eux a été soulagée que 20 des 22 Régions françaises passent à gauche afin qu'ils n'aient pas à assumer la gestion dont ils ont voté avec irresponsabilité les conséquences financières.

Mais je dois dire qu'ils ne sont pas très tendres lorsqu'ils parlent librement du vote qu'ils ont exprimé.

Monsieur le Président, lorsque François Mitterrand délivra sa feuille de route à Gaston Defferre pour élaborer les grandes lois de décentralisation de 1982, les objectifs étaient clairs :

- rapprocher le pouvoir du citoyen,
- garantir l'égalité républicaine,
- promouvoir la justice des territoires,
- libérer l'esprit d'initiative et la marge d'action des collectivités locales.

François Mitterrand assortissait ces nobles objectifs d'une principale exigence : faire de la décentralisation un moteur de la solidarité pour mieux lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

Enfin, pour ajouter à cette cohérence, Gaston Defferre fixa des contreparties claires en faveur des collectivités locales :

- une autonomie fiscale,
- des dotations de décentralisation accordées selon les compétences transférées,
- et enfin des contrats de plan qui devaient être les puissants leviers d'une action conjointe de l'État et des Régions, tout entière tournée vers leur développement.

Comme on le voit, la démarche des lois de décentralisation de 1982 résultait d'une volonté de proposer au pays un véritable projet de société. L'heure n'était pas à l'improvisation, Monsieur le Président.

Rappelez-vous ce que l'opposition de Monsieur Giscard d'Estaing, entre 1974 et 1981, dénonçait sur son impossibilité de gérer les collectivités locales, sur la tutelle réductrice du préfet. La volonté de l'opposition de donner un vrai pouvoir aux élus s'était d'ailleurs traduite, en 1979, par une proposition de loi déposée par François Mitterrand et Gaston Defferre.

Et l'on comprend que l'un des premiers actes de François Mitterrand au pouvoir fut de mettre en place ces lois de décentralisation avec son discours d'Avignon, avec le discours, le 15 juillet, de Pierre Mauroy, à Lyon, et cette volonté de rendre le pouvoir aux citoyens par l'intermédiaire des élus, porteurs de la légitimité démocratique.

Ce n'était pas le temps de l'improvisation.

Monsieur Raffarin nous disait que cela serait la grande oeuvre de son passage à Matignon ! On peut mesurer la grande oeuvre !

Elle devait être faite immédiatement, elle est repoussée systématiquement. On ne sait plus très bien ce qu'il y a dedans, on en retire, on en rajoute. On ne sait plus très bien où on va.

Mais à l'époque, l'heure n'était pas à celle des effets d'annonce médiatique. Il n'y avait pas, tapie derrière cet acte politique majeur, la seule et unique volonté de l'État de transférer ses déficits aux collectivités locales, afin d'honorer des promesses faites aux plus riches de nos concitoyens, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Vous savez bien que celui qui faisait tant de promesses – qui manifestement n'a toujours pas compris puisqu'il continue – était le partenaire de celui qui disait : « les promesses n'engagent que ceux qui veulent bien y croire ».

En ce sens et sur le fond, voilà ce sur quoi diffèrent les lois de 1982 et la pseudo-décentralisation de circonstance de Monsieur Raffarin.

Monsieur le Président, votre initiative de réunir cette session extraordinaire aujourd'hui, à l'instar des autres Régions, ne peut que recevoir le soutien du groupe Socialiste, tant l'adoption en l'état du texte de Monsieur Raffarin créerait la confusion pour nos concitoyens, la désillusion pour les contribuables et le désespoir pour les habitants des régions les plus fragiles dont malheureusement nous faisons partie.

Mesdames et Messieurs de l'UMP, même si vous êtes absents, je ne peux m'empêcher de m'adresser à vous.

C'est bien pressé par le creusement des déficits publics, par la baisse de la croissance et la hausse du chômage, l'aggravation du déficit des comptes sociaux, que votre Gouvernement aura élaboré ce qu'il nous présente aujourd'hui comme l'acte II de la décentralisation, avec à l'esprit une idée fixe, celle que cite lui-même le Président du Sénat, Monsieur Poncelet, lorsqu'il dit que cette décentralisation n'est en définitive qu'un moyen de délester le budget de l'État.

Je ne citerai même pas les propos du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Jean-Louis Debré, qui sont, non pas un coup de poignard, mais véritablement l'expression d'un rejet, d'un reflux, d'une régurgitation d'une politique inacceptable pour celui qui est le fils d'un des pères de la Constitution.

Votre Gouvernement aura élaboré ce qu'il nous présente aujourd'hui comme l'acte II avec à l'esprit de délester le budget de l'État et d'opérer sur les collectivités locales un véritable transfert financier.

Cela a été dit tout à l'heure, la Région Auvergne avait environ 220 salariés. Avec l'apport des TOS, nous allons nous retrouver à environ 1.600 employés et c'est un changement total de la vocation de la Région.

La Région va devenir une administration ce qui est totalement contradictoire avec les propos de Monsieur Proriol, lorsqu'en 1982, il s'opposait à l'Assemblée nationale aux premières lois de décentralisation en disant : « restons-en à la loi de 1972, celle qui faisait en sorte que la Région ne soit jamais un échelon administratif ».

En toute cohérence, ayant voté contre en 1982, vingt deux ans plus tard, il a voté pour, oubliant la totalité de ses propos.

Qu'on ne s'y trompe pas, cette décentralisation de circonstances confie de nouvelles et larges compétences aux Régions, mais sans les ressources correspondantes et nous nous devons d'en avertir nos concitoyens. Nous nous devons même de les avertir solennellement par cette session extraordinaire mais surtout solennellement en leur disant que leur feuille d'impôt aura à souffrir de tant d'irresponsabilité politique et de tant de manque de courage politique.

À l'évidence, si les transferts s'opèrent en l'état, même avec une part de TIPP que l'on nous promet et dont on ignore encore tout aujourd'hui – mais on sait comment ce Gouvernement s'est comporté avec la TIPP flottante, pénalisant aujourd'hui un peu plus les plus faibles lorsque le pétrole augmente –, que peut-on croire aujourd'hui de ses promesses ?

Les contribuables régionaux devront s'attendre à acquitter dans les prochaines années une formidable bombe fiscale régionale et départementale.

Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de lire ce que disait Monsieur Proriol le 14 décembre 1981 sur la décentralisation : « Non, décidément votre projet Monsieur le Ministre d'État, – il s'adressait à Gaston Defferre – ne repose pas sur des bases bien solides. Nous n'y voyons pas l'amorce de ce que les Français souhaitent réellement et que l'on pourrait appeler le nouvel ordre administratif, un ordre reposant sur des mécanismes stables où se concilient les exigences de la démocratie, de la liberté des individus et de l'efficacité des institutions. À sa place, nous voyons plutôt se profiler les contours d'une grande machinerie, nouvelle certes, mais placée sous le double signe de la pesanteur et de la fragilité. La pesanteur du formalisme – avec cela on est servi chez Raffarin – et de la bureaucratie. La fragilité naît des conflits et des heurts où seront entraînés tant les hommes que les collectivités. »

Eh bien oui, il avait raison !

Pas sur celle de 1982 mais sur celle qu'il a votée, qui institue et qui renforce l'inégalité territoriale entre nos départements et nos régions et qui renforcent les privilèges des plus riches.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, notre groupe, pourtant farouche partisan d'une décentralisation équitable et raisonnée, met en garde contre ce projet de réforme qui, et c'est notre conception, ne devrait avoir pour but et pour objet que d'améliorer l'efficacité de l'action publique, faire reculer les inégalités ou encore créer les conditions d'une plus grande harmonie des territoires.

Que serait donc ce marché de dupes, si j'en crois les déclarations de l'ancien Ministre délégué au Budget, qui proposerait aux collectivités locales, je le cite : « d'échanger de la liberté contre de l'argent ».

À cette option, nous opposons une autre logique plus raisonnable, qui sous-tend les principes d'une décentralisation utile, axée autour de trois impératifs indissociables :

- l'organisation des territoires et dans ce domaine-là, nous n'avons rien à vous apprendre car vous avez fait au Conseil général la preuve que vous étiez capable d'être le premier au niveau français en matière d'intercommunalité et vous vous battez, nous le savons, avec quelle foi, vis-à-vis de l'interrégionalité, pour le concept même du Massif Central,
- la clarification, le transfert lisible des blocs de compétence par les citoyens et non pas cette espèce d'amalgame auquel on ne comprend strictement rien,
- la péréquation financière et la justice fiscale.

En effet, Monsieur le Président, mes chers collègues, que signifie pour l'Auvergne, Région pauvre s'il en est, d'user d'un droit à l'expérimentation, d'assumer de nouvelles et coûteuses compétences dans le cadre d'une autonomie fiscale promise par le Gouvernement mais qui demeure à ce jour plus qu'hypothétique.

Revenons-en au 8 septembre 1981 et à ce que disait Monsieur Proriol : "Nos vingt-deux Régions sont de forces ou de faiblesses diverses ; la compétition entre elles s'annonce rude et elle sera forcément inégale. Une statistique récente du Ministère du Budget fait ressortir que tout financement confondu, État et collectivités locales, les pourcentages de l'ensemble de ces financements pour 1978 vont de 12,3 % pour l'Île de France à 0,5 % pour la Corse où cependant avec 45,8 %, la part de l'État est la plus élevée. Huit Régions ont un taux inférieur à 2 % des financements totaux national et local. Votre régionalisation – disait-il – ne risque-t-elle pas de faire disputer le même championnat à des équipes de niveaux différents car dans le texte nous n'avons pas retrouvé de contrepoids."

Depuis 1981, Monsieur Proriol, certes, a vieilli, mais surtout il a perdu la mémoire de ce qu'il écrivait. Car ce qu'il contestait en 1981, non seulement dans une application de plus de vingt ans, il s'est rendu compte que cela était faux – la volonté du législateur étant de lutter contre les inégalités territoriales –, mais en plus de cela, en 2004 il a voté pour renforcer les inégalités territoriales sans aucun complexe.

Or, sans une réforme profonde des dotations de l'État et de la fiscalité locale, par le biais de la péréquation des ressources, cette pseudo-autonomie financière que l'on offrira, n'entraînera pour les Régions pauvres, que la faculté de pressurer un peu plus les citoyens et les contribuables alors qu'à l'inverse, l'expérimentation donnera la possibilité et les moyens aux Régions les plus riches de creuser encore les inégalités territoriales.

Monsieur le Président, nous nous inquiétons de la canicule éventuelle de cet été et l'on demande déjà aux Régions de participer – alors que ce n'est pas dans leurs compétences – éventuellement dans le cadre de l'expérimentation. C'est-à-dire que l'on renforce encore un peu plus les charges des Régions en favorisant bien sûr les Régions riches au détriment des Régions pauvres.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, le projet de motion que vous nous présentez aujourd'hui nous agrée.

Il met en exergue la violation par l'État de sa parole, lui qui ne respecte pas ses engagements.

Remarquez depuis deux ans, on en a la preuve tous les jours ; de telle sorte qu'à l'Assemblée nationale, à chaque question posée par l'opposition, la seule réponse que la majorité peut faire après plus de deux ans de gestion, c'est de faire référence à la gestion précédente car elle n'est pas capable d'assumer ses choix.

Le Gouvernement ne respecte pas ses engagements, il gèle et annule aujourd'hui les crédits pourtant essentiels au développement de nos territoires.

Pas un seul ministère ne peut conduire les crédits qui lui ont été promis au bout de l'année car entre-temps, ils ont été amputés, gelés. On organise progressivement le démantèlement des services publics.

Cette motion réclame un audit des transferts de compétences envisagées par le projet de loi, voilà qui contribuera à la clarté.

Elle exige aussi le respect des engagements contractuels, c'est bien le moins que nous puissions attendre de notre partenaire, notamment au travers du Contrat de Plan État-Région.

Cette motion exprime le refus de transfert des personnels non enseignants de l'Éducation nationale parce que nous en mesurons le poids, nous en mesurons les conséquences.

Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai dit les chiffres, j'ai dit le poids : 22 millions d'euros supplémentaires, 7 fois plus de personnel qu'actuellement.

Monsieur le Président, ce refus du transfert va dans le sens du vœu que j'ai présenté au nom du groupe Socialiste lors de notre session du 13 avril.

Elle réclame enfin une véritable autonomie fiscale pour les Régions et une juste péréquation. Cela va dans le sens de l'initiative parlementaire que j'entends prochainement prendre dans la lignée du texte de Pierre Bérégovoy qui instaura le fonds de correction des déséquilibres entre les Régions, à la demande d'ailleurs de notre ancien Président de Région Maurice Pourchon.

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste accueille avec intérêt cette initiative de la grande majorité des Régions françaises et apportera à cette motion un soutien sans faille car elle se situe bien dans l'esprit des pères fondateurs de la vraie décentralisation, celle de 1982 et contient une promesse de solidarité et d'équité pour l'Auvergne qui, comme vous le savez tous, en a grand besoin.

Je crois savoir, Monsieur le Président, que les Régions de France et leurs Présidents seront reçus par le Premier Ministre. Je rajoute : "enfin reçus par le Premier Ministre" et je souhaite que vous arriviez à le convaincre qu'il fait fausse route.

Je souhaite que vous arriviez à le convaincre qu'il y a certes la France d'en haut et la France d'en bas, mais qu'il y a aussi les Régions d'en haut et les Régions d'en bas et qu'il n'est pas acceptable que les Régions d'en bas, demain, aient à souffrir encore un peu plus de l'inégalité territoriale et d'une loi qui ne fera que renforcer cette inégalité territoriale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie mon cher collègue. Je vous propose de procéder au vote solennel pour clore cette réunion extraordinaire.

On a beaucoup parlé des 20 Régions françaises sur les 22 et je souhaiterais associer les quatre Régions d'outre-mer qui sont dans une situation encore plus dramatique que la nôtre et qui ne voient pas du tout comment elles pourront faire face aux nouvelles charges qui leur seraient transférées.

Je vous propose un vote à main levée. Qui est pour adopter la motion ?

La motion est adoptée à l'unanimité de la majorité seule présente.

Je vous remercie, la séance est terminée et nous ne l'amoinçons pas par des interventions supplémentaires.

Je vous rappelle que les commissions se réunissent à 15 heures et que demain nous reprenons la séance traditionnelle.

Merci de votre attention et de votre participation.

La séance est levée à 11 h 50.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

Signé : Pierre-Joël BONTÉ

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX